



## 02b Information prophylaxies de cheptel et d'introduction

Référence :
Indice 02
Date : 26/01/2017
Page 1 sur 2
VETERINAIRES

PROPHYLAXIES OBLIGATOIRES				
	Campagne de prophylaxie du 1 <sup>er</sup> octobre au 31 mai			
	Brucellose	Contrôle sur sang : sérologie annuelle sur 20 % des bovins > 24 mois.		
		Contrôle sur lait : contrôle annuel sur lait de mélange.		
	Leucose	Contrôle sur sang : sérologie sur 20 % des bovins > 24 mois tous les 5 ans.		
		Contrôle sur lait : contrôle sur lait de mélange tous les 5 ans.		
<b>5</b>		Elevages « indemne », « en cours de qualification » et « en cours		
Stale		d'assainissement sans positifs » :		
80		Contrôle sur sang : dépistage annuel sur tous les bovins de plus de 24 mois		
	IBR	Contrôle sur lait : contrôle semestriel sur lait de mélange.		
		Elevages « en cours d'assainissement avec positifs », « en cours de gestion » et		
		« non conforme » : dépistage annuel sur tous les bovins de plus de 12 mois non-		
	Varron	connus positifs  Contrôles aléatoires et erientés des éloyages par sérologies de mélange		
	varron	Contrôles aléatoires et orientés des élevages par sérologies de mélange.		
	Campagne de prophylaxie durant le mois de mai			
	Aujosky	Dépistage annuel sur 10 % des animaux avec un minimum de 15 par prélèvement de sang sur buvard pour tous les élevages plein-air (y compris engraisseurs et		
2	Aujesky	élevages de sangliers) et élevages sélectionneurs multiplicateurs.		
	SDRP	Dépistage annuel sur 10 % des reproducteurs avec un minimum de 15 par		
		prélèvement de sang sur buvard (élevages naisseurs, naisseurs engraisseurs).		
		Campagne de prophylaxie du 1 <sup>er</sup> avril au 30 septembre		
		Dépistage tous les 5 ans sur la totalité des béliers âgés > 6 mois et 25 % des		
( ATT	Brucellose ovine	femelles en âge de reproduire avec un minimum de 50 femelles.		
	Campagne de prophylaxie du 1 <sup>er</sup> avril au 30 septembre			
	Brucellose	Dépistage tous les 5 ans sur la totalité des boucs âgés > 6 mois et 25 % des		
	caprine	femelles en âge de reproduire avec un minimum de 50 femelles.		
(( )	•			
The same of the sa	Artérite Virale			
	Equine (AVE)	Dépistage annuel individuel par sérologie et par écouvillonnage sur les étalons de la journée annuelle d'approbation		
	Métrite équine	trait pratiquant la monte publique lors de la journée annuelle d'approbation		
	contagieuse			

PROPHYLAXIES VOLONTAIRES				
Sym, Sym, Sym, Sym, Sym, Sym, Sym, Sym,	Paratuberculose	Dépistage annuel individuel par sérologie pour les élevages en faisant la demande (population prélevée variable selon les situations).		
	CAEV	Dépistage annuel individuel par sérologie sur les caprins de plus de 6 mois pour les élevages en faisant la demande.		
(int)	Tremblante	Programme de génotypage basé sur le volontariat et billet de garantie conventionnelle ovin.		
	Visna maëdi	<ul> <li>Dépistage annuel de tous les béliers &gt; 12 mois et :</li> <li>Toutes les femelles &gt; 24 mois =&gt; élevages &lt; 50 brebis</li> <li>50 brebis au plus =&gt; élevages &gt; 50 brebis</li> </ul>		





## 02b Information prophylaxies de cheptel et d'introduction

Référence :
Indice 02
Date : 26/01/2017
Page 2 sur 2
VETERINAIRES

CONTROLES A LA VENTE					
Contrôles réalisés par le vétérinaire sanitaire du cheptel vendeur dans les 15 jours avant le départ de l'animal					
المالية	Brucellose	Cheptels à risque: dépistage brucellose (bovin > 24 mois) et tuberculose (bovin >			
	Tuberculose	6 semaines) dans le cheptel vendeur 15 jours avant le départ de l'animal.			
	IBR	Cheptel non-indemne d'IBR: dépistage IBR dans le cheptel vendeur 15 jours avant le départ de l'animal sauf pour les bovins à destination de l'abattoir ou d'ateliers d'engraissement en bâtiment dédié			

CONTROLES D'INTRODUCTION					
Contrôles réalisés par le vétérinaire sanitaire du cheptel introducteur					
	Brucellose	Sérologie individuelle sur bovins > 24 mois si délai de transfert est > à 6 jours.			
	Tuberculose	Tuberculination sur les bovins > 6 semaines si le délai de transfert est > à 6 jours.			
	Varron	Traitement sauf bovins avec mention zone ou cheptel assaini sur ASDA			
S. J. W. S.	IBR	Dépistage IBR <b>15 à 30 jours</b> après l'arrivée dans le cheptel introducteur.  Dérogation au contrôle IBR possible pour les bovins « indemne d'IBR » et dans le cas d'un transport maîtrisé : transport direct sur moins de 24 heures, (dates de notification entrée / sortie en BDNI identiques).  Formulaire de demande de dérogation en 01e <b>Toute introduction de bovins positifs et/ou vaccinés est interdite</b> sauf en ateliers d'engraissement en bâtiment dédié.			
	Brucellose caprine	Contrôles obligatoires à réaliser dans les 15 jours avant ou 10 jours suivant l'arrivée pour tout animal > 6 mois			

## **CONTROLES VOLONTAIRES**

## Utilisez le Billet de Garantie Conventionnelle

Introduction => phase à haut risque sanitaire => maladies abortives (une seule introduction peut conduire à une catastrophe sanitaire et par conséquent, économique).

Prise en charge de 50 % des frais d'analyses.

المراجي المراجع المراج	BVD	Dépistage BVD PCR en mélange systématique sur tous les bovins faisant l'objet d'une prise de sang à l'introduction ou à la vente, quel que soit leur âge, avec une mutualisation du coût au niveau de GDS Creuse.
	Paratuberculose	Sérologie individuelle et PCR sur fèces à l'introduction ou à la vente dans le cadre du billet de garantie conventionnelle sur les animaux de plus de 18 mois.
	Essentiellement maladies abortives	Engagements et dépistages prévus dans le cadre du Billet de Garantie Conventionnelle ovin ou caprin